Retour sur la journée « Réemploi de bouteille en verre : initiatives et retour d'expériences »

à la cave de Bédoin

Vendredi 30 octobre 2026



1. Le réemploi du verre à l'échelle du territoire – AOC Ventoux

L'AOC Ventoux représente un territoire de **5 463 hectares** répartis sur **53 communes**, regroupant **14 caves coopératives** et **136 caves particulières**. Engagé dans une **démarche de transition écologique**, le syndicat développe le **réemploi des bouteilles** en verre depuis plusieurs années afin de **réduire l'impact environnemental de la filière viticole** et de structurer **une dynamique collective** à l'échelle du territoire.

La réflexion autour du réemploi a débuté à la suite d'une réunion organisée par Bio de PACA en 2021 au Domaine de la Marseillaise dans le Var, qui a permis au syndicat de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de la consigne.

Pour identifier les principaux leviers d'action, **un bilan carbone** a, par la suite, été réalisé à partir d'un échantillonnage représentatif de domaines et de caves du territoire, avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture du Vaucluse et de Bio de PACA. Ce diagnostic a révélé que **38 % des émissions de carbone** étaient liées aux bouteilles en verre, c'est donc le premier post d'émission de gaz à effet de serre du diagnostic. Cette réflexion s'est inscrite dans un travail plus global autour de la définition de la **raison d'être** du syndicat et de ses objectifs environnementaux et sociaux. Cette action s'inscrit désormais également dans le **projet RESMAB**, financé par le **programme européen PRIMA,** qui vise à renforcer la résilience des territoires méditerranéens face au changement climatique et qui accompagne notamment les territoires et les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques, en favorisant la préservation des sols, de la biodiversité et des ressources naturelles.

Entre 2023 et 2025, l'ambition a alors été de passer **d'expérimentations individuelles** à une **solution collective**. Le syndicat a alors commencé à organiser des **réunions d'information** avec Revera, **réalisé des visites** de sensibilisations, dans des centres de lavage par exemple et **recherché des partenaires** afin d'identifier les solutions techniques et logistiques adaptées.





Image des conteneurs au centre de l'ICV à Beaumes-de-Venise

Cette dynamique a permis de mobiliser plusieurs partenaires : **Revera**, pour l'accompagnement et le suivi de la démarche ; **l'ICV** (Institut du Conseil en Viticulture et Œnologie), impliqué dans la réflexion autour des prélèvements et de l'organisation de points de collecte sur le territoire ; **MA BOUTEILLE S'APELLE REVIENS**, partenaire laveur et opérateur de réemploi ; et la **CoVe** (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin), qui a contribué à la mise à disposition d'un conteneur pour centraliser les bouteilles au bureau de l'ICV. Le **syndicat de l'AOC** Ventoux assure quant à lui la mobilisation et l'animation des acteurs viticoles.

Les **prochaines étapes** consistent à **impliquer de nouveaux producteurs** dans la démarche afin **d'augmenter le volume de bouteilles collectées** via les circuits de collectes déjà en place et à **continuer de structurer la logistique de collecte** avec tous les partenaires impliqués. Il s'agit également de continuer à informer et sensibiliser les domaines et les caves du territoire, tout en faisant **rayonner la démarche auprès d'autres territoires et filières**.

« *Le dispositif des conteneurs n'a pas vocation à être réservé uniquement aux producteurs de l'AOC Ventoux : les autres syndicats, ainsi que d'autres filières comme celle de la bière, peuvent également être accueillis.* ***L'objectif est de mutualiser les moyens et de développer une organisation collective viable***. » - **Marie Flassayer**, Directrice de l'AOC Ventoux.

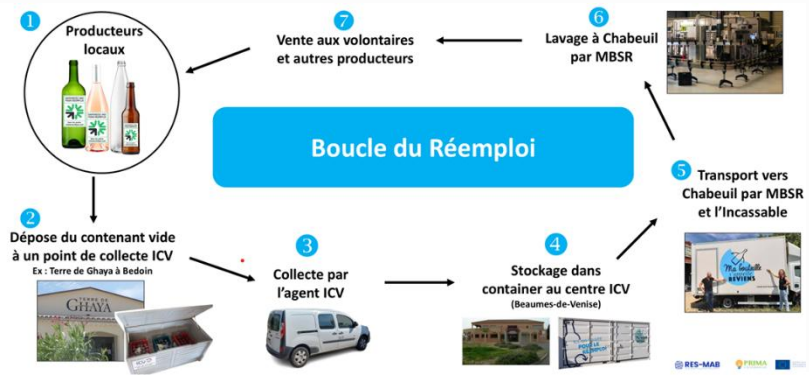


Schéma du circuit de logistique collectif sur le territoire de l'AOC Ventoux.

2. Présentation de la consigne et de la filière de réemploi – Revera

Revera, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), est **l'opérateur et le coordinateur unique du réemploi des bouteilles en verre en région PACA et AURA**, à la suite de la fusion d'Alpes Consigne, ReBouteille et L'Incassable. Son activité s'articule autour de cinq missions : **accompagner** les professionnels, **collecter** les bouteilles, les **trier**, les **laver** et les **remettre en circulation**.

Revera travaille en étroite collaboration avec **France Consigne**, la fédération nationale des acteurs du réemploi des emballages en verre. Celle-ci contribue à structurer la filière à **l'échelle nationale**, qui compte maintenant environ 1 700 points de collecte.

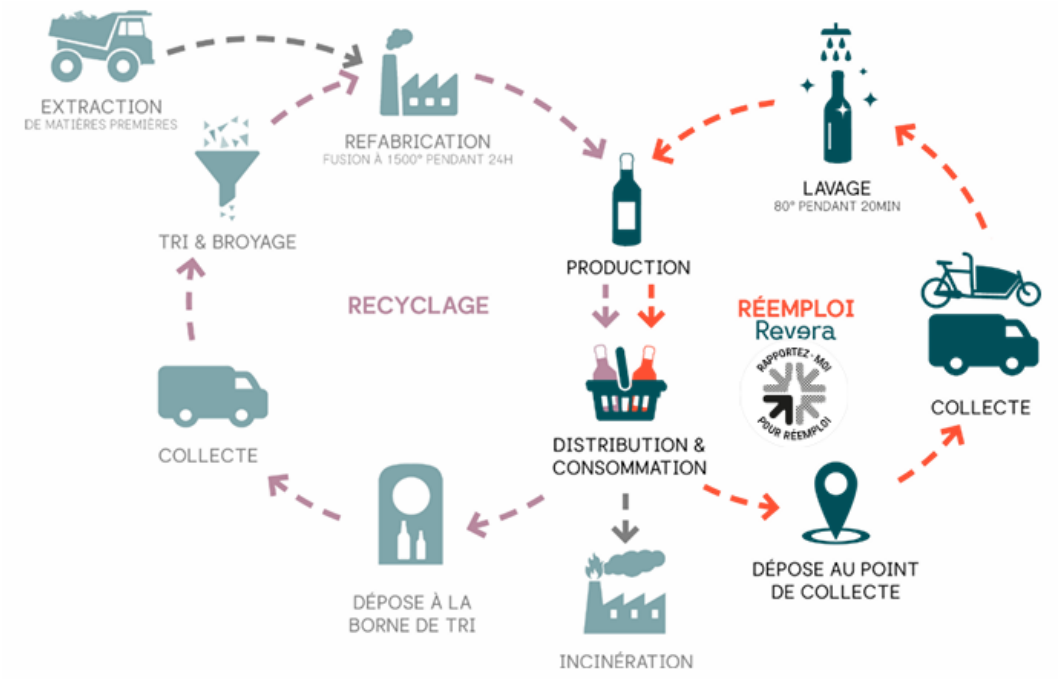


Schéma du circuit de réemploi par Revera.

Le retour de la consigne en France s'explique par trois facteurs principaux :

- **Un enjeu écologique** : la France produit chaque année **5 millions de tonnes** de déchets d'emballages, dont **50 % seraient en verre**. En dehors du fait de réduire la production de déchet, cela permettrait de réduire également de **50 % la consommation d'eau** et de **76 % la consommation d'énergie**. Dans le bilan carbone des exploitations viticoles par exemple, le verre représenterait entre 30 et 40 % des émissions.
- **Une attente citoyenne : 92 %** des Français seraient **favorables** au retour de la consigne des bouteilles en verre.
- **Un contexte réglementaire :** la **loi AGEC** fixe un objectif d'au moins **10 % d'emballages réemployés** d'ici **2027** pour les metteurs en marché. À l'échelle européenne, le règlement **PPWR** prévoit également des objectifs de réemploi pour les distributeurs, avec **10 % d'emballages en verre réemployables** d'ici **2030** et **40 %** d'ici **2040**.

Les principales étapes pour intégrer le réemploi :

1. Choisir son **schéma de consigne** : circuit fermé (à façon) ou circuit ouvert (mutualisé). Retrouvez les producteurs et les points de collecte ici : Revera - Carte
2. Choisir un **contenant standardisé** : consultez les différentes gammes dans le catalogue Revera : Revera - Catalogue



Image de la gamme Standard nationale RVR issue des catalogues verriers et la gamme R ❤ (en 2027)

3. **Adapter son étiquette** au cahier des charges de France Consigne.
4. **Intégrer** le **logo du réemploi** sur son étiquette.
5. Être **certifié** réemployable.
6. Assurer sa **visibilité** et sa **collecte** en magasin.
7. S'approvisionner en **contenants de stockage adaptés** fournis par Revera.
8. **Racheter des bouteilles lavées** pour alimenter le circuit et boucler la boucle du réemploi.

Cependant, plusieurs **enjeux techniques** et **organisationnels** ont été cité durant les échanges et doivent être anticipés pour assurer le bon fonctionnement de la filière :

- **Les étiquettes et la colle** : choisir des matériaux adaptés pour garantir leur décollement lors du lavage.
- **Le stockage :** prévoir des espaces adaptés aux bouteilles vides (à l'ombre et au sec) et identifier des sites pouvant servir de points de collecte.
- **La logistique** : organiser le transport des bouteilles vers un point de collecte.
- **La standardisation** : choisir la bonne bouteille avec les bonnes caractéristiques pour la bonne utilisation.
- La **mobilisation collective** des producteurs et des distributeurs : encourager une intégration progressive de tous les acteurs dans le dispositif.
- La **sensibilisation des consommateurs** : expliquer le fonctionnement de la consigne pour favoriser son adoption.

Le développement d'une filière locale nécessite également d'atteindre des volumes suffisants pour assurer sa viabilité économique. Pour l'instant, **100 000 bouteilles** par mois sont récoltées dans la région PACA et une partie de la région AURA. À terme, le réemploi ne représenterait pas nécessairement un surcoût. Sa rentabilité repose toutefois sur une logistique adaptée, la mutualisation des moyens et des volumes suffisants pour optimiser les coûts.

3. Le réemploi au sein d'une cave coopérative – Cave de Bédoin

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et encouragée par l'AOC Ventoux, **la Cave de Bédoin**, qui rassemble **81 coopérateurs** répartis sur 12 communes et plus de **1 000 hectares**, s'est engagée dans le réemploi des bouteilles en verre. Cette initiative concerne sa gamme de rosé bio.

Pour mettre en place cette démarche, la cave a dû adapter plusieurs de ses pratiques, notamment en choisissant **une bouteille compatible** avec le réemploi et en faisant **évoluer ses méthodes de conditionnement**. Elle a également opté pour des **étiquettes** plus écologiques, imprimées avec des **encres végétales**, et **supprimé la capsule**. Enfin, la cave a développé des actions de communication pour faire connaître cette initiative auprès de ses clients.

➔ **À noter :** un **test de trempage** de **48 heures** dans l'eau, réalisé sur la bouteille consignée du Rosé de Bédoin, n'a révélé **aucun décollement**. Avec une étiquette et une colle adaptée, il n'y a donc aucun risque particulier de décollement dans les seaux à glace.



Parmi ces changements de pratique, la plus grande difficulté a **concerné le choix et l'esthétique des bouteilles**, mais aussi leur **poids**. Les bouteilles utilisées auparavant pesaient autour de 400 grammes, tandis que celles adaptées au réemploi pèsent au minimum 500 grammes. Malgré ces contraintes, la cave a réussi à lancer sa gamme de bouteilles réemployables et conditionne environ **8 000 bouteilles par an**. Une expérience qui montre qu'il est possible de s'engager progressivement, même sur une seule cuvée et à petite échelle.

« *Si la démarche n'avait pas été collective, et sans l'accompagnement de l'AOC Ventoux, l'engagement au réemploi aurait été bien plus compliqué.* » - **Ludivine Lantin**, technicienne QHSE à la Cave de Bédoin



4. Témoignage d'un domaine particulier – Domaine Souleyrol

Situé à Malemort-du-Comtat (84), le **Domaine Souleyrol** est une petite exploitation **viticole familial de 4 hectares**. C'est à la suite d'une réunion organisée par l'AOC Ventoux sur le réemploi des bouteilles que le domaine a décidé de s'engager dans la démarche en intégrant l'une de ses gammes au dispositif.

Dans sa gamme de bouteilles réemployables, le domaine n'**a pas rencontré de grandes difficultés**. Il s'est appuyé sur **son identité visuelle par son logo et ses étiquettes** pour rester reconnaissable auprès de ses clients habituels et fidèles. **Grâce à l'organisation collective** des points de collecte et des lieux de stockage sur le territoire, **aucune difficulté majeure** n'a réellement été rencontrée sur le plan logistique.

« Il faut se lancer, même avec seulement 1 000 bouteilles. Aujourd'hui, sur notre territoire, la profession ne rencontre plus de frein majeur au développement du réemploi. » – **Vanessa**, Domaine Souleyrol.



Image de Vanessa, Domaine Souleyrol, expliquant son choix de format de bouteille.

En conclusion, l'enjeu est désormais de **poursuivre la mobilisation des acteurs** et de passer progressivement à la mise en place d'une filière territoriale pérenne.

Les échanges ont montré que, malgré quelques défis techniques et logistiques**, les retours d'expérience** et **les solutions collectives** permettent de **lever progressivement les principaux freins au réemploi.**

La réussite de cette démarche repose avant tout sur la coopération entre les producteurs, les syndicats, les collectivités, les opérateurs de lavage et les distributeurs.

La mutualisation des infrastructures, la standardisation des bouteilles et le développement des points de collecte seront essentiels pour déployer le réemploi à plus grande échelle.

Rédigé par : **Julia COLOMBO, CA84.**